

# Fiche d'information légale du statut de courtier d'assurance et de conseiller en investissement financier

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Elle résume toutes les informations que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès le début de la relation.

Vous avez choisi, dans cette mission, de vous assister d'un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

## Statuts légaux et autorités de tutelle

- Intermédiaire en Assurances : Catégorie B
- Numéro ORIAS : 14005966
- Adresse Internet : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)
- Adresse ORIAS : 1 Rue Jules Lefebvre 75311 PARIS Cedex 09
- Conseil en Investissements Financiers (CIF) : Agréé par l'ANACOFI-CIF
- Autorité de tutelle : AMF 17 place de la Bourse, 75002 PARIS

Votre conseiller dispose, conformément à la loi d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités :

- Conformes aux dispositions de l'art. L. 512 – 6, du II du nouvel article R 512 – 14 issues du Décret N° 2005-1091 du 30 Aout 2006 et de l'art. A. 512 – 4 du Code des Assurances pour la « responsabilité civile professionnelle »
- Conformes aux dispositions de l'art. L. 512 – 7, du II du nouvel article R. 512 – 15 issues du Décret N° 2006-1091 du 30 Aout 2006 et de l'art. A. 512 – 5 du Code des Assurances, pour la « GARANTIE FINANCIERE ».

## Activité garantie

Courtage d'assurances de personnes (sans encaissement de fonds de tiers), Conseil en investissements financiers

## RC Professionnelle

- Courtage d'assurances : 2 500 000 € par sinistre et par an
- Conseiller en investissements financiers : 1 000 000 € par sinistre et par an
- Garantie financière 115 000 € par année d'assurance

Souscrites auprès de : MMA IARD SA, 14 bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 Le Mans cedex 9

Contrat numéro adhérent : 229563

Le cabinet EC&TERRA exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

SARL au capital de 20 000 €  
Représentée par Messieurs Akim SAIM et Frédéric LOYER (Co-Gérants)  
Inscrite au RCS d'Aix-en-Provence SIRET : 804 347 342 000 29  
Code NAF/APE : 70 22 Z  
Siège Social : 930 Avenue d'Arménie  
13120 GARDANNE

Droit de propriété intellectuelle  
Déclaration CNIL  
Numéros de déclaration : 2025503 / 2025508 / 2025509

Gestion des données personnelles et professionnelles en application des dispositions de la loi informatique et libertés du 06 Janvier 1978.

## Partenaires et compagnies

Conformément aux dispositions de l'article L. 520 -1-II b du Code des Assurances, le contrat qui vous est proposé a été sélectionné parmi les offres émanant d'organismes d'assurance partenaires privilégiés de notre cabinet dont voici les principaux.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
QUATREM	Assureur	Courtage	Commission
SWISSLIFE	Assureur	Courtage	Commission
GENERALI	Assureur	Courtage	Commission
AXELLIANCE	Assureur	Courtage	Commission
CARDIF	Assureur	Courtage	Commission
AGEAS	Assureur	Courtage	Commission
KLESIA	Assureur	Courtage	Commission
AVIVA	Assureur	Courtage	Commission
CIPRES	Assureur	Courtage	Commission
APRIL	Assureur	Courtage	Commission
METLIFE	Assureur	Courtage	Commission
HUMANIS	Assureur	Courtage	Commission
APICIL	Assureur	Courtage	Commission
ERES	Epargne Salariale	Démarchage	Commission
ALPTIS	Assureur	Courtage	Commission
VIE PLUS	Assureur	Courtage	Commission
AXA	Assureur	Courtage	Commission
GAN	Assureur	Courtage	Commission

Les noms et autres partenaires avec lesquels le cabinet EC & Terra a un accord peut être communiqué sur simple demande.

Par ailleurs, nous vous précisons que le cabinet EC & Terra ne détient aucun droit de vote ni participation, direct ou indirect, au capital d'une entreprise d'assurance ou partenaire. De même, aucun partenaire ou entreprise d'assurance ne détient de droit de vote ou participation, direct ou indirect, au capital du cabinet EC & Terra.



## Rémunération du professionnel

Le détail de la rémunération du courtier par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Dans le cas où le client souhaiterait du conseil, du suivi dans l'analyse de son dossier, le montant des honoraires sera fixé d'un commun accord et validé par une lettre de mission spécifique.

Pour satisfaire à nos obligations déontologiques, les conditions financières d'une intervention sont déterminées en amont, en toute transparence, en liaison directe avec le client, soit sur la base d'un budget global et forfaitaire si le périmètre de la mission le permet, soit au temps passé sur la base d'un taux horaire.

## Nos tarifs conseil (Honoraires) 2016

	HT	TTC
Intervenants (taux horaire)		
- Consultant associé confirmé	350 €	420 €
- Consultant sénior	250 €	300 €
- Consultant junior	150 €	180 €
Forfait minimum audit	650 €	780 €
Suivi annuel des stratégies de rémunération et des solutions assurantielles	650 €	780 €
Question hors abonnement et aide administrative (minimum)	500 €	600 €

## Nos tarifs courtage\*

TYPE DE PRODUIT	RETROCESSION COMMISSIONS / COMPAGNIES
Prévoyance	De 0 % à 20 % des primes versées
Retraite	5 %
Epargne salariale	5 %

\* Tarif valable sur les produits pour lesquels les compagnies ne nous imposent pas une grille.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 85% de ceux-ci. Le niveau réel de notre rémunération sera affiné dès lors qu'une proposition ou recommandation sera fournie. Vous obtiendrez le niveau exact si possible a priori et à défaut a posteriori, sur simple demande.

## Traitement des réclamations

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

**Courrier** : 930, avenue d'Arménie 13 120 Gardanne

**Tel** : 04 42 61 04 06,

**Fax** : 04 42 61 71 66

**Par mail** : [contact@ecterra.com](mailto:contact@ecterra.com)

En cas de réclamation relative à une opération traitée en collaboration avec un autre professionnel ou une autre entreprise, le client pourra s'adresser à chaque partie prenante du dossier pour la partie qui lui incombe et ceux, au regard de la lettre de mission. En cas de doute, nous lui fournirons les informations nécessaires à sa juste perception du dossier par retour de mail ou de courrier dans un délai maximum de 7 jours.

*Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi,  
92 rue d'Amsterdam 75009 Paris*

*Compétent exclusivement pour différends entre professionnels*

*Adresse du Médiateur de l'Assurance : La Médiation de  
l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09*

## Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants

- Accusé réception : dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, sauf si la réponse est apportée au client dans ce délai ;
- Réponse : deux mois maximums après la date de réception de la réclamation sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom client :

Prénom :

Entreprise :

Signature  
Précédé de la mention  
« J'ai bien pris connaissance de la fiche

